

CP CCF / MS

COMMUNIQUE DE PRESSE CCF

OBJET : Le CCF signe un accord pour distribuer des produits structurés émis par Morgan Stanley

Paris, le 14 mai 2024

Le CCF signe un accord pour distribuer des produits structurés émis par Morgan Stanley

Comme indiqué à l'ouverture du nouveau chapitre de la banque en janvier dernier, le CCF enrichit sa gamme de solutions pour accompagner ses clients dans la gestion de leurs comptes, de leurs projets et de leur patrimoine, en s'adossant aux meilleurs acteurs du marché.

Morgan Stanley est une société internationale de services financiers exerçant ses activités dans trois grands domaines : la banque privée, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Avec des bureaux dans 42 pays, elle est au service de clients dans le monde entier notamment des entreprises, des gouvernements, des institutions et des particuliers.

Ce nouvel accord permet au CCF d'élargir son choix d'émetteurs de produits structurés et de diversifier les types des produits proposés. Le 19 mars 2024 a été lancée la première étape de cette collaboration. Contactez votre conseiller pour de plus amples informations.

A propos du CCF

Créé en 1917, le CCF a ouvert un nouveau chapitre de son histoire le 1er janvier 2024. Banque française, patrimoniale et à taille humaine, le CCF propose aux particuliers et aux professionnels un accompagnement sur mesure s'appuyant sur l'excellence relationnelle, l'expertise, ainsi que la fluidité et la simplicité. Le CCF a établi son siège au 103 rue de Grenelle à Paris 7ème et dispose d'un maillage d'agences bancaires sur tout le territoire français. Pour plus d'informations, rdv sur <https://ccf.fr/>

Contacts presse Isabelle Duvernay
isabelle.duvernay@ccf.fr - 07 86 96 93 12
guillaume.guignonis@ccf.fr – 06 89 01 73 21